

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH)

La RQTH est un dispositif qui s'adresse aux personnes qui travaillent, malgré des problèmes de santé (maladies ou handicaps).

Tout agent affecté d'un handicap ou ayant une maladie invalidante (tels que l'asthme, le diabète, le cancer, la drépanocytose, la dépression ou l'épilepsie) peut bénéficier de la RQTH.

L'obtention de la RQTH doit faire l'objet d'une démarche individuelle de la personne concernée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH : Lotissement Dillon Stade – 1 rue Eugène Eucharis – Espace Pythagore – 97200 Fort de France).

Informez votre employeur et votre RQTH c'est lui permettre d'envisager avec l'aide du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) toutes les adaptations nécessaires à votre maintien dans votre activité professionnelle.